

## Compte rendu de la rencontre École du vendredi 29 mars

à 20h à la salle communale de Gumières

**De nombreux parents d'élèves étaient présents ainsi que des habitants des deux villages, concernés par la situation de l'école ; plusieurs représentant du SICHAGU étaient également présents. M. le maire de Gumières était présent, Mme le maire de Chazelles s'était excusée.**

- Point sur la décision de l'Inspection Académique, et Historique de la situation

L'inspection d'académie a annoncé sa décision en début d'année de supprimer 1 poste d'enseignant dans notre école, au vu de nos effectifs.

Ceci se fait dans le contexte de loi Blanquer (voir § fin de texte) qui va vers une transformation de l'école et de son fonctionnement. Ce qui donne d'ailleurs lieu à des contestations générales dans le milieu scolaire.

Suite à cette information de l'IA :

- réunion des partenaires et réflexion sur les actions à mener: (l'opposition directe semblait peu opportune, les villages voisins étant dans la même situation que nous au niveau des effectifs), demande de rendez vous avec le DASEN
- courriers de la part du SICHAGU et des mairies aux préfet, sous préfet, député, sénateur (réponse du sous préfet avec information sur les effectifs éronnée)
- rencontre de l'I.A. avec le SICHAGU, les mairies, les déléguées parents : propositions peu claire de la part de M. Thomas. Il souhaite que nous nous engagions à monter un projet pédagogique (d'ici juin), ayant pour thème les savoirs fondamentaux des élèves (français, maths), et que ce projet puisse être réalisé à l'échelle de plusieurs communes (mise en commun de certains cours), et dans ce cas il mettra peut être un moyen supplémentaire (enseignant) pour une année sur notre école.
- Prise de contact avec les parents d'enfants non inscrits à l'école de Gumières-Chazelles et les futurs parents

Si nous présentons des effectifs plus élevés en juin ou septembre, nous pouvons voir notre poste d'enseignant réattribué, et nous pouvons mettre en place des actions plus visibles.

Si nous donnons suite à la proposition de M. Thomas, nous aurons peut être un "moyen" supplémentaire, pour une année.

- Projets, particularités, partenariats, innovations... dans notre école.

Tous les projets sont détaillées dans le CR du conseil d'école. Nous en citons quelques exemples.

- Risque de perdre la cohésion de l'équipe enseignante, que nous avons cette années grâce à des enseignants qui ont choisi de venir ou de rester ici. Ce choix est aussi du à la qualité de vie dans nos écoles de village.

- Point sur la qualité de l'enseignement dans nos écoles de villages par rapport à des grands regroupements d'élèves. Même en classe avec de multiples niveaux les résultats sont meilleurs.

- L'école est aussi au centre de la vie de nos villages : lien social, soutien d'activité économique (auberge) ou associative (bibliothèque, collectif pour Thanapati, Avenir SCIC), c'est pourquoi ce combat pour garder nos écoles dans nos villages concerne tous les habitants.

- Ceci résulte aussi d'un certain désengagement de l'état au niveau des services publics et notamment dans les communes rurales.

Nous vous proposons donc de réfléchir ensemble pour conserver une école de qualité et de proximité, même si nous devons avoir une classe de moins l'année prochaine.

### **PROJETS POUR L'AVENIR DE L'ECOLE**

**Avant la réunion nous avons émis des idées pour la suite à donner qui ont été complétées lors de la réunion.**

- Contact des familles ayant potentiellement des enfants à scolariser à l'école, des parents d'élèves se sont engagés à aller voir ceux qu'ils connaissent mieux.
- Communication renforcée autour de notre école :
  - création d'une plaquette de présentation de l'école avec tous les avantages qu'elle offre et qui sera distribuée largement dans les deux villages
  - Parution d'articles autour des activités et points forts de l'école (une rencontre entre la directrice et Mme Damon, correspondante au Progrès à eu lieu pour lancer cet article)
  - Reportage sur notre école et nos villages dans les médias locaux (ex TL7)
  - Portes ouvertes avec animations autour de l'école, mise en avant de la qualité du multi-âge.

Lutte pour la 3eme classe si nos effectifs sont autour de 50 au printemps (manifestations, semaine d'école morte etc.)

- Recherche de solutions d'entraide pour conserver une qualité d'enseignement, d'accompagnement pour nos enfants (aménagement des classes en septembre, réflexion sur le travail administratif de la direction)
- Activités partagées (avec les associations, les parents, les professionnels etc.)
- Amorce de réflexion sur l'amélioration de l'offre de garde des tout petits, création de micro-crèche ? De MAM ?

**Suite à la réunion plusieurs personnes ont laissés leur coordonnées pour travailler sur les suites à donner. Le premier travail sera de contacter les parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés ailleurs, un point sera fait avant les vacances de Pâques sur ce sujet.**

**Le second point sera de créer la plaquette de présentation de l'école, afin qu'elle soit disponible après les vacances de Pâques.**

### **Informations transmises sur la loi Blanquer.**

Présentation de la Loi Blanquer, loi "pour une école de la confiance"

- Risque de voir notre école rattachée à un grand groupe scolaire, Transformation imminente de la structure et du fonctionnement de l'école. Objectif de la loi : donner la possibilité aux collectivités locales et aux recteurs de créer des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF)  
A partir de l'école du SOCLE : 1 collège et des écoles sont regroupés sous l'autorité :
  - d'un chef d'Établissement: un principal qui a pouvoir de décision, de répartition des classes, des élèves, qui organise les services, qui gère les projets.
  - d'un chef d'Établissement adjoint, qui peut-être un personnel de direction, qui vient du 1er degré, qui exerce aux côtés du principal et a en charge les classes du 1er degré.

Conséquences :

- Fin de la souveraineté du conseil des Maîtres
- Fin de l'école de proximité
- Fin des structures à taille humaine
- Fin du concept 1 école = 1 direction.

- Globalisation des effectifs avec une augmentation du nombre d'élèves par classe
- Une nouvelle hiérarchie pour les enseignants.

De plus : la loi Blanquer a fait voter un amendement qui prévoit la fin de l'école Maternelle :

- un amendement sur la création des EPSF, à la place des écoles et des collèges
- un amendement qui autorise la scolarisation jusqu'à 6 ans dans un jardin d'enfant (art. 4 du 30/01 4 bis)

Par dérogation à l'article L131-2 du CODE DE L'ÉDUCATION, l'instruction obligatoire peut, au cours des années 2019-2020, 2021-2022, être donnée aux enfants âgés de 3 à 6 ans dans un établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans, dit "Jardin d'enfants".

Jardin d'enfants qui peuvent être remplacés par des structures privées ou municipales... avec petit à petit une éviction des fonctionnaires des écoles maternelles.

Donc : - suppression de milliers de postes.

- - offensive préparée avec la modification du statut des ATSEM, qui introduit le fait qu'elles peuvent participer à la mise en œuvre des outils cela confirmé par les annonces des DASEN, de fermetures massives et de fusions maternelle/élémentaire.